

DEMANDE DE CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Décret n° 85-607 du 14 juin 1985 modifié

Fiche à retourner à l'Inspection Académique revêtue de l'avis de votre IEN avant le 3 février 2012

Je soussigné(e),

NOM : _____ **prénom :** _____

grade : _____ **échelon :** _____

fonctions exercées : _____

établissement d'affectation en 2011-2012 : _____

Demande le bénéfice d'un congé de formation professionnelle au titre du décret n° 85-607 du 14 juin 1985 modifié, pour suivre la formation suivante *(le certificat d'inscription précisant que la formation est agréée par l'Etat, au regard de l'arrêté du 23 juillet 1981 -JO du 4 août 1981-, devra être fourni ultérieurement et seulement si votre candidature est retenue) :*

désignation : _____

date de début : _____ **durée :** _____

organisme responsable : _____

Dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, je m'engage à rester au service de l'Etat, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle ou forfaitaire m'aura été versée, et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non respect de cet engagement.

Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation serait interrompue.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de la note de service n° 89-103 du 28 avril 1989 en ce qui concerne :

- les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation,
- la durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois) et son montant : « le fonctionnaire perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85% du traitement brut et de l'indemnité de résidence au moment de sa mise en congé. Le montant de cette indemnité ne peut toutefois excéder le traitement et l'indemnité de résidence afférents à l'indice brut 638 d'un agent en fonction à PARIS.
- l'obligation, le cas échéant, de paiement des retenues pour pensions (cf. : 6.2 de la note de service).

Je déclare avoir obtenu antérieurement un congé de formation au titre du décret 85-607 du 14 juin 1985 modifié :

OUI

NON

SI OUI : du

au

Je déclare avoir obtenu un congé de mobilité :

OUI

NON

SI OUI, année scolaire :

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite « LU ET APPROUVE »

AVIS de l'I.E.N. de la circonscription :

date et signature :